

Compte rendu de la CAPD de mardi 29 août 2017



Déclaration préalable : seul le SNUipp-FSU a fait une déclaration préalable que vous retrouverez en ligne sur notre site 60.snuipp.fr.

En réponse à la déclaration du SNUipp-FSU, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a indiqué que les contrats aidés seraient maintenus pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap et que le nombre de contrats AESH serait même augmenté. Il a également précisé que l'aide à la direction serait sûrement impactée.

Le SNUipp-FSU s'oppose et dénonce l'impact de la suppression des contrats aidés sur les personnels concernés et pour le fonctionnement des écoles.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a indiqué prendre acte de la campagne initiée par le SNUipp-FSU pour la diminution du temps de travail et la fin des APC et a précisé qu'il avait demandé aux IEN de veiller à la mise en place des APC dans les écoles en cette rentrée.

Phase d'ajustement du mouvement 2017 :

Cette CAPD a traité des dernières affectations sur des postes ASH, des postes ordinaires et des directions vacantes.

Elle a également traité des affectations sur les décharges de directions 2 et 3 classes. Elles sont assurées par les collègues de la brigade départementale volontaires. Un appel à candidature a été envoyé aux adresses professionnelles des collègues concernés et ils devaient émettre 5 vœux. Il y a eu 44 candidatures (22 BDFC et 20 brigades maladie). 24 candidatures ont été retenues dans l'ordre du barème. 3 couplages sont encore non pourvus à ce stade.

Sur les 252 collègues participant aux ajustements, 64 collègues ont été mis à disposition des circonscriptions où ils auront un poste à l'année (fractionné ou non) et 52 collègues sont toujours sans affectation suite à la CAPD du 29 août. Ils seront conviés à une réunion vendredi matin à l'ESPE de Beauvais. Une trentaine de postes en ASH sont toujours vacants (28 + postes de brigades ASH). Ceux qui ne recevront pas de nomination en ASH seront affectés sur des besoins qui resteraient à pourvoir en circonscription au-delà de la rentrée, sur des ouvertures de classes après le CTSD du 5 septembre et sur des postes de brigade encore vacants. Les collègues mis à disposition (MAD) des circonscriptions seront contactés par elles pour les affecter sur les postes et les rompus de service restés vacants. Les circonscriptions le feront par téléphone ou lors de réunions organisées (selon le nombre de MAD). Elles devront remonter ces affectations au plus tard à la DSDEN vendredi 1^{er} septembre à midi.

Le SNUipp-FSU est à la fois intervenu en amont de la CAPD, ce qui a permis de résoudre la quasi-totalité des situations individuelles relatives aux affectations en phase d'ajustement mais également au cours de la réunion pour d'autres. Suite à la CAPD, nous avons continué de soulever des erreurs ou des situations particulières tout de suite remontées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. **Si vous avez des soucis quant à votre affectation. N'hésitez pas à nous contacter.**

Questions diverses :

- **Entrée dans le métier :**

4 démissions de PES (concours 2017-2018) ont été enregistrées et une est en attente. Suite à l'intervention et au courrier des trois sections départementales du SNUipp-FSU de l'Académie d'Amiens, la liste complémentaire a été ouverte permettant le recrutement de 23 personnels. 12 de ces personnels ont été recrutés dans l'Oise dont 3 pour compenser les démissions. Il y aura dans l'Oise 253 PES en 2017-2018. L'IA a déjà anticipé sur le recrutement de personnels contractuels en recontactant 18 anciens contractuels en leur proposant une reconduction de leur contrat. 16 ont répondu positivement à cette proposition et leur recrutement se fera le plus tôt possible pour éviter une interruption de contrat en juillet/août comme les années antérieures. Seuls 2 contractuels ont été admis au CRPE 2016. Pour ceux qui seront sous contrat cette année et qui souhaitent s'engager dans le concours, un accompagnement leur sera proposé.

3 PES 2016-2017 ont été licenciés. 17 ont été prolongés et 14 ont été renouvelés, 5 font l'objet d'une prolongation de leur renouvellement.

- **bilan des ineat-exeat :**

Exeat : 176 candidatures (contre 162 en 2016). 40 exeat accordés. 36 réalisés.

Ineat : 14 ineat réalisés (dont 4 du 93) ;

- **bilan des transferts de scolarité des PES 2017 :**

Un seul échange a été possible avec l'Aisne. Des possibilités de transfert de formation (et non du stage) sont également possibles. Pour se faire, il faut se rapprocher de Mme la Directrice de l'ESPE de l'Académie d'Amiens.

- **frais de déplacement des CPC :**

Suite au courrier envoyé par le SNUipp-FSU à l'Inspecteur d'Académie, l'administration départementale a saisi le niveau académique et est en attente d'un arbitrage de Mme le Recteur. Le SNUipp-FSU Oise sera attentif aux réponses données et envisage toutes les possibilités de recours et d'action pour que les droits des collègues soient respectés.

- **organisation du service des remplaçants en lien avec les nouveaux rythmes scolaires :**

Selon l'Inspecteur d'Académie, la réponse sera harmonisée au niveau départemental pour que les remplaçants soient identifiés sur des missions « 4 jours » ou des missions « 4,5 jours ». L'IA-DASEN laisse la possibilité aux IEN d'identifier, en fonction des besoins dans les écoles des ZIL « 4 jours » ou « 4,5 jours ». Le SNUipp-FSU sera également très attentif à la façon dont le temps de travail des collègues titulaires remplaçants sera organisé.

- **Réunions du comité médical :**

Réunions du comité médical : 13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre, 15 et 29 novembre, 13 et 27 décembre